

INSTANCES

LA REFONTE DE NOTRE RÉSEAU

Notre réseau évolue en région

Page-02

BUDGET

LES COMPTES DE LA MFP EN 2019

Présentation des comptes de l'exercice 2019

Page-04

KLESIA MUT ADHÈRE À LA MFP en apportant à l'Union sa population d'agents publics. Adhésion prévue au 1er janvier 2021 pour ce second acteur paritaire à entrer dans l'Union (après le Pôle Fonctions publiques d'AG2R La Mondiale).



De gauche à droite, Didier Quercioli, Serge Brichet et Dominique Combe dans les locaux de la MGEN

Cette année, l'assemblée générale MFP s'est tenue dans un contexte particulier : triple crise, sanitaire, économique et sociale, doublée d'une certaine défiance des français quant à l'efficacité des politiques publiques déployées...

La MFP a réagi très tôt. Entre activisme, agilité et mobilisation, l'Union s'est attachée à remplir ses missions en s'adaptant, aux besoins de tous, pour mieux faire face aux conséquences d'une crise protéiforme qui impacte de

plein fouet la Fonction publique et ses agents, situés en première ligne.

L'AG 2020 permet de retracer l'actualité des derniers mois, prolongée des objectifs d'une **nouvelle Feuille de route politique**... Les axes de travail portent de multiples ambitions, incontournables et complémentaires :

- rassembler les acteurs parties prenantes autour d'un projet politique commun et partagé,
- développer une politique

d'influence et de communication en synergie pour conforter le rôle d'expert de la MFP et amplifier son audience auprès des décideurs,

- revivifier et redynamiser l'organisation politique du réseau militant MFP,
- expertiser la place de la MFP dans son environnement,
- réadapter les services et métiers de l'Union aux évolutions internes et externes.

Cette année, plus que jamais, tous les projets de l'Union ont

une résonance particulière... les actions menées, et encore à mener, révèle la pertinence, le sens, le bien-fondé du combat mutualiste fonctionnaire !

Le Président martèle que les prochains mois seront décisifs pour l'avenir de la protection sociale des personnels publics. « L'engagement de notre mouvement sera indispensable pour porter ensemble une vision collective et solidaire de nos actions. Privilégions la solidarité des personnes plutôt que le « chacun pour soi », la mutualisation des risques

plutôt que l'individualisation, la démocratie responsable plutôt que le consumérisme « opportun » ».

Les réponses à apporter doivent être à la hauteur des enjeux, d'autant plus que l'année 2021 est une année pré-électorale. « La MFP y consacrera toute son énergie et toutes ses capacités mobilisatrices pour rassembler, témoigner, construire et convaincre les décideurs publics d'arbitrer en faveur de celles et ceux qui garantissent les services publics de ce pays ».

UN MANIFESTE, DE LA RÉFLEXION AUX PROPOSITIONS

Plus de 15 mois après la publication de la loi de transformation de la Fonction publique, et la récente nomination de la ministre Amélie de Montchalin, la réforme de la protection sociale complémentaire se poursuit. Les ordonnances, prévues initialement cet automne, sont annoncées pour le premier trimestre 2021.

Les travaux, loin d'être aboutis, doivent se poursuivre avec l'ensemble des Fédérations syndicales de la Fonction publique. Une réunion a récemment eu lieu à la DGAFP, le 13 octobre dernier, pour faire un premier point sur les rapports inter-inspections IGF, IGA, IGAS, attendus depuis juin 2018 et enfin publiés !

Même si ces rapports ont le mérite d'aborder les trois versants de la Fonction publique et de partager les constats posés par la MFP depuis des années, notamment sur les insuffisances de l'employeur public quant à la prise en compte des besoins des agents publics, plusieurs propositions très abrasives apparaissent d'ores et

déjà en germe :

- la volonté d'ouvrir les dispositifs actuels à des contrats collectifs à adhésion obligatoire,
- la possibilité de glisser vers la segmentation des risques et des populations,
- le focus sur les personnels publics actifs au détriment de la situation des retraités,
- un tropisme sur la prévoyance, plutôt signe de mauvaise augure pour la Fonction publique d'Etat où le couplage des garanties santé et prévoyance fonde encore un principe protecteur.

Ces approches, construites sous forme de scénarios, sont une réelle source d'inquiétude pour la MFP. Il y a aujourd'hui une tendance à une individualisation des couvertures et des risques, en fonction des choix pouvant être librement opérés par les employeurs publics, et cela risque d'être défavorable à l'équité entre agents publics. Le dossier PSC devant être décliné de manière pluriannuelle, il reste à espérer que s'ouvrent de véritables marges de négociation.

Véritable Plaidoyer pour plus d'équité, de solidarité et d'attractivité dans la Fonction publique

La MFP œuvre en ce sens avec la finalisation dans les prochains jours d'un Manifeste, véritable Plaidoyer pour plus d'équité, de solidarité et d'attractivité dans la Fonction publique.

Concerté avec l'ensemble des mutuelles du tour de table MFP, il s'articule autour de **18 propositions et 4 enjeux majeurs** indissociables, en faveur de la Santé des personnels publics :

- *Mieux couvrir les besoins sociaux des agents publics, actifs et retraités,*
- *Obtenir une participation financière obligatoire de l'employeur public tout en respectant le principe de libre adhésion,*
- *Construire des dispositifs de couverture lisibles, négociés et attractifs,*
- *Valoriser le modèle mutualiste fonctionnaire construit par et pour les agents publics.*

Équité des droits, solidarité des dispositifs, attractivité de la couverture adaptée aux besoins des personnels, participation obligatoire et significative de l'employeur public, liberté de choix des agents publics... la MFP s'attelle à renforcer tous ces principes afin qu'aucun agent ne soit laissé pour compte et puisse accéder à une couverture solide, suffisamment protectrice en santé et/ou en prévoyance et co-financée par son employeur.

L'objectif est de peser dans le débat et de s'engager sur des échanges resserrés avec les pouvoirs publics, en amont de la finalisation d'un texte d'orientation des ordonnances, envisagé dès janvier 2021 par la DGAFP.



Serge Brichet

LA REFONTE DE NOTRE RÉSEAU EN RÉGION

La réflexion stratégique Horizon 2020 a mis l'accent sur la nécessité de faire évoluer le Réseau territorial MFP. L'actuel mode d'organisation entre aujourd'hui dans sa 13ème année d'existence. D'évidence, il n'apporte plus les réponses nécessaires face aux contraintes d'élus multi-engagés et à une certaine désaffection du militantisme.

Voilà un nouveau pan de la Feuille de route MFP qui s'ouvre cette année : la volonté de mieux faire vivre la MFP dans les territoires, au travers de militants, moins nombreux mais plus engagés.

Au terme d'une année de travaux, de nouvelles modalités d'organisation aboutissent pour un Réseau redynamisé, vivifié, adapté...au plus près des territoires.

Le ton est donné, 3 mots d'ordre sont énoncés : Souplesse, Engagement, Efficience !

- De la souplesse : avec un schéma d'organisation « cible » qui se veut flexible sur le fonctionnement des instances régionales, le nombre de militants, le cumul possible de mandats.
- De l'engagement : aussi bien pour les militants du Réseau de demain que pour les mutuelles du tour de table MFP chargées d'identifier les élus mutualistes les plus volontaires pour assurer un mandat MFP.
- De l'efficience : par rapport aux missions à porter (élections



Didier Quercioli

“ SOUPLESSE - ENGAGEMENT - EFFICIENCE : 3 MOTS D'ORDRE SONT ÉNONCÉS POUR NOTRE RÉSEAU ”

de 3 coordonnateurs missions par région sur l'influence, le conventionnement et l'action sociale), à la durée du mandat passant de 2 à 4 ans (résultats plus probants sur une plus longue période), au budget consacré au Réseau.

Au-delà de ces trois mots d'ordre, l'axe stratégique est la mise en place d'une dynamique territoriale avec un centre de gravité régional – dont seront issues trois instances régionales :

- un Vivier militant territorial : composé de délégués mutualistes identifiés/sélectionnés par les mutuelles du tour de table MFP

dans chaque région,

- un Comité Fédéral Régional : composé de 4 à 32 membres élus, dont 2 à 4 par département,
- un Bureau Régional : composé d'un Délégué Régional, trois Coordonnateurs missions (Influence, Conventionnement et Action sociale) et un Trésorier Régional.

Début décembre, les mutuelles/ groupements MFP recevront un Kit pré-électoral pour procéder au lancement du dispositif électoral avec la désignation préalable au niveau national des listes de militants volontaires pour s'engager dans le Réseau MFP.

UNE POLITIQUE CONVENTIONNELLE RÉINTERROGÉE

UN RFH REDYNAMISÉ

La fin du portage du Conventionnement Hospitalier Mutualiste par la FNMF a été officialisée par son conseil d'administration réuni en octobre dernier. Dispositif à « bout de souffle », en nette perte d'attractivité, le CHM ne permettait plus de porter les objectifs initiaux d'orientation des adhérents et de pression économique sur les tarifs des établissements de santé, notamment ceux portant sur le supplément de chambre particulière.

Afin d'éviter toute rupture de service pour les mutuelles parties prenantes du CHM, qui en manifesterait l'intérêt, la FNMF a sollicité la MFP afin qu'elle étudie les conditions de reprise de cette activité au sein du RFH. Pour ce faire, les administrateurs de l'Union ont décidé dès le mois de mai de s'engager dans la commande d'une étude préalable pour s'assurer de la faisabilité juridique et financière d'un tel projet.

A ce jour, deux axes principaux sont encore en cours d'expertise : les conséquences sur l'organisation de la reprise de l'intégralité du conventionnement et les impacts statutaires et financiers en cas de reprise de l'activité pour les organismes non adhérents MFP.

C'est donc dans un environnement, encore à stabiliser, que la MFP explore de nouvelles pistes d'évolution pour créer une politique de conventionnement renouvelée visant notamment à :

- proposer des offres alternatives à la prise en charge du supplément de chambre particulière,
- construire des partenariats avec des groupes de santé sur la base de prises en charge spécifiques (parcours de soins...) ...

Les perspectives de renouvellement sont nombreuses et s'inscrivent dans le prolongement des premières évolutions actées en 2020 aussi bien pour assouplir les conditions de négociation avec les établissements de santé que pour favoriser un maillage territorial plus favorable aux adhérents (évolution du conventionnement vers les établissements de santé incontournables, sur la base d'un conventionnement socle en tiers payant, augmentation des plafonds de négociation de la chambre particulière...).

UN PROTOCOLE DENTAIRE SUR LA SELLETTE

Les travaux communs MFP/ Les Chirugiens-dentistes de France n'ont pas abouti faute d'un accord avec ce partenaire historique. Lors de leur conseil d'administration de janvier dernier, le nouvel avenant n°9 du Protocole n'a pas été validé. Il était pourtant issu d'une volonté partagée de proposer un nouveau panier de soins pour 2020, orienté vers des actes du panier libre.

Les raisons pouvant expliquer ce retour en arrière sont multiples : stratégies politiques du Président des CDF avant les élections professionnelles de 2021, désengagement de la part de certaines mutuelles parties

prenantes du Protocole, présence de nouveaux groupes mutualistes potentiellement acteurs de toute forme de conventionnement...

Dans ces conditions, la MFP a été contrainte d'acter la fin du Protocole pour l'ensemble des mutuelles parties prenantes à la demande exclusive des chirurgiens-dentistes tout en sollicitant en parallèle une rencontre au sein d'une Commission Paritaire Nationale (CPN) pour organiser les modalités de fin de partenariat et trouver des solutions concertées pour les mutuelles du tour de table MFP.

Cette demande de rencontre est restée à ce jour sans réponse de la part des CDF. Par conséquent, sur le plan juridique, le Protocole n'est pas dénoncé et reste en vigueur pour les mutuelles l'ayant maintenu dans leurs offres pour 2020. En revanche, sur le plan gestionnaire, le Protocole est



Christophe Lafond

difficilement applicable. Devant de son sens puisque les praticiens adhèrent au Protocole ne peuvent reposer sur un réseau de praticiens, pour lesquels des prestations plus différenciées sont servies par les mutuelles, il est dorénavant vidé

ACTION SOCIALE

L'actualité des derniers mois s'est avérée très riche aussi bien en termes de développement que de projets innovants.

PARTENARIAT CNAV

Les derniers mois de partenariat ont été riches. La MFP a su asseoir son rôle de partenaire incontournable et valoriser ses idées tant auprès de la CNAV que des caisses régionales où le partenariat s'étoffe d'année en année, avec 13 mutuelles parties prenantes.

Lors de la présentation du bilan, la CNAV a souligné la plus-value de la MFP quant à l'organisation et au financement d'actions, enrichies aussi bien en termes d'ouverture à de nouvelles thématiques que d'animation active des forums.

La dynamique se poursuit donc naturellement en 2020 avec l'extension du partenariat aux territoires Auvergne et Midi-Pyrénées.

Cnav Retraite & Action sociale
Sécurité sociale

COHABITATION INTER-GÉNÉRATIONNELLE SOLIDAIRE

Sur la base de la Charte de la cohabitation intergénérationnelle, formalisée en janvier 2020, l'objectif de la MFP est de promouvoir et développer le dispositif dans la Fonction publique.

Ce type de cohabitation repose sur un principe gagnant-gagnant et deux constats : la difficulté pour certains jeunes de se loger et l'isolement, la solitude de personnes âgées, facteur aggravant de perte d'autonomie.

Le dossier prend de l'ampleur avec la signature le 4 novembre dernier de la convention cadre de partenariat entre la MFP et Cohabilis. Les mutuelles MFP pourront proposer à leurs adhérents, jeunes de moins de 30 ans et seniors de 60 ans ou plus, un nouveau service de « partage d'un logement » sur des bases solidaires.

Cohabilis
Créateurs de liens par l'habitat

PARTENARIAT MFP/ CRÉSUS ALSACE

Le « malendettement » touchant aujourd'hui une part de plus en plus croissante d'agents publics, l'idée du partenariat a été bien accueillie par les mutuelles, parfaitement conscientes des enjeux.

Pour favoriser son essor, la MFP poursuit son travail de promotion du dispositif auprès des mutuelles pour mieux les accompagner dans l'intégration de la convention et répondre à leurs besoins.



CRÉSUS®

SILVER VALLEY

EN DÉVELOPPEMENT

Un Partenariat Mamhique FNMF/ MFP s'est construit pour favoriser la garde d'enfants des agents en horaires atypiques. En 2019, à la demande de ses membres, la MFP s'engage sur la mise en œuvre de supports de communication pour expliquer et promouvoir le dispositif.

Néanmoins, malgré les efforts déployés, l'essor du partenariat dépend encore du déploiement préalable du service au sein de la Mutualité Française.

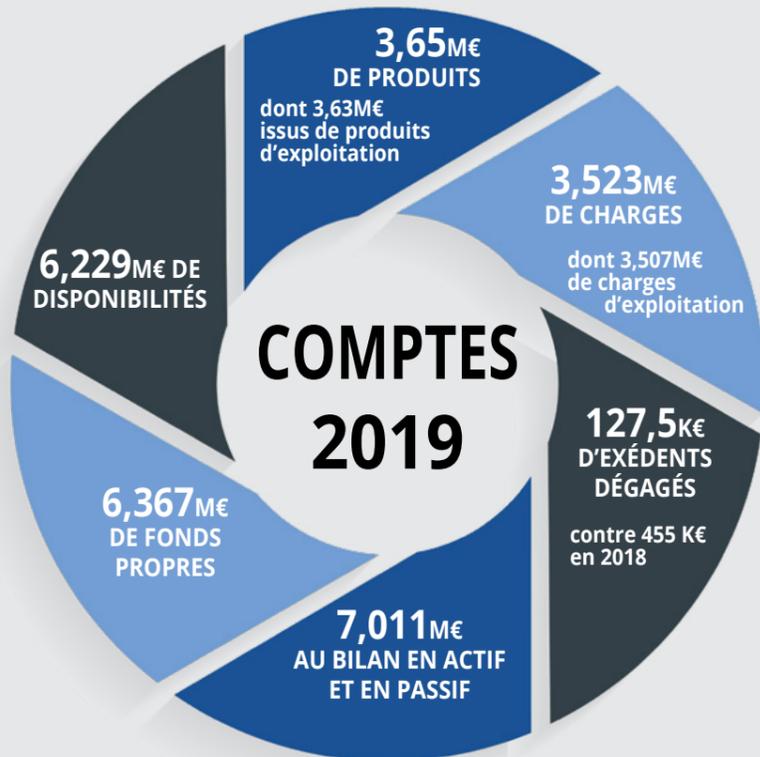
EN GESTATION, UN AUTRE PROJET

Depuis plus d'un an, la MFP travaille avec le réseau associatif Silver Valley dans l'objectif de favoriser le développement de nouvelles solutions au profit des seniors.

Une première idée : proposer des séjours aidants/aidés sur-mesure incluant une prise en charge de la dépendance par un réseau de professionnels de santé, pour permettre au « binôme » aidant-aidé de partir en vacances et de disposer ainsi d'un temps pour se ressourcer. Le dossier est en bonne voie.

COMPTES 2019

Un exercice maîtrisé avec un résultat comptable excédentaire :



Dominique Combe

PRÉVISIONNEL 2020

- à l'équilibre
- intégrant la Feuille de route 2019/2020 sur le périmètre des missions et les évolutions en matière de politique de communication
- tenant compte d'une diminution du montant de la cotisation de 3 ct d'euros par membre participant pour les mutuelles des collègues A et C

PACTE SANTE

S E R V I C E P U B L I C

2021 : UN PACTE POUR L'AVENIR

Pour être plus audible, il faut savoir être moins visible. Nous serons ainsi de meilleurs influenceurs... c'est par ce message qu'a été annoncée la mise en place de la plate-forme d'opinion, **Pacte Santé Service Public**, qui apparaîtra prochainement en « tête d'affiche », bien au-delà de l'identité MFP.

PSSP : au son de 4 lettres, est ainsi symbolisé notre Pacte de demain ! Il positionnera notre mouvement auprès des pouvoirs publics, avec une **plateforme digitale : pactesante.fr**, qui a vocation à s'inscrire comme le rendez-vous régulier des acteurs impliqués dans le dossier, médias, contributeurs au débat public via des analyses, enquêtes, expertises et témoignages, organisés notamment autour d'une mini-série d'interventions web.

Au service du Pacte, une campagne de communication détonante

Présentée en avant-première lors de l'AG, cette campagne des « Invisibles » se veut originale et détonante, notamment au travers d'un film particulier qui rend « invisibles » les serveurs de la République.

L'objectif est de mettre en lumière une réalité : celle des quelque 9 millions d'agents publics, actifs et retraités, de ce pays qui, exposés comme jamais et au service de tous, risquent de demeurer « les invisibles », toujours trop peu considérés en matière de santé et d'accès à une couverture complémentaire, dans l'attente de promesses gouvernementales encore non concrétisées.

Tout comme ces agents, cette réalité reste « invisible », ignorée de beaucoup, alors même que la santé des personnels publics devrait être au cœur des priorités des pouvoirs publics. Sans eux, c'est la santé de tous les Français qui pourrait être d'autant plus impactée !

Cette campagne de communication « coup de poing » sera lancée officiellement en janvier 2021, auprès du grand public, sur les réseaux sociaux.

L'objectif est de valoriser la plateforme Pacte Santé Service Public, projet à plus long terme.

Porter nos initiatives plus haut et plus fort !

L'idée du Pacte est d'agir en amplificateur de la MFP pour porter plus haut, plus fort et plus loin les messages du mouvement mutualiste fonctionnaire auprès des agents publics. Il n'est plus entendable que les serveurs de la République, mobilisés en première ligne de la crise sanitaire, voient leurs revendications traduites en dernière ligne des textes de lois.

Pour cela, le Président MFP a clôturé l'AG en appelant à l'unité d'action. « *Nous devons relayer ensemble ces initiatives, s'en emparer et les amplifier. Cela ne peut se faire sans le concours des acteurs mutualistes, incontournables sur la scène publique. Il ne faut plus être dramatiquement prémoniteur mais efficacement utile !* »

